

collaboration, deux affiches, du 4 mars, annoncèrent l'une, que les anciens rédacteurs du *Surveillant* se retiraient ; l'autre, signé Millanois, que la Société des Amis de la Constitution, séante au Concert « n'avait aucune part à la rédaction de cette feuille. » Dès lors, le journal, tout en se disant, comme par le passé, rédigé par une société de patriotes, se dévoue de plus en plus au parti de la royauté ; il lutte contre le torrent envahisseur, et, le 3 juillet, il contient cette adresse au malheureux Louis XVI :

SIRE,

Des larmes de rage ont brûlé nos paupières à l'horrible nouvelle des attentats dont notre douleur, autant que notre respect pour Votre Majesté, nous défend de lui retracer l'affreuse image.

Nous en vouons les exécrables auteurs à la rigueur des lois, à un opprobre indélébile, à la colère des nations.

Nous sommes avec idolâtrie et respect, de Votre Majesté, Sire,

Les très-humbles et très-dévoués sujets.

Les auteurs du *Surveillant*, au nom de tous leurs concitoyens.

Si le mot *idolâtrie* est trop fort quand on l'adresse à un roi sur le trône, qu'on veuille bien, cette fois, le passer à la douleur des signataires. Il est question d'un roi prisonnier qui va monter sur l'échafaud.

Le *Surveillant* du 31 mai 1792 contient la note suivante :

Déclaration.

Je déclare que je ne coopère en aucune manière à la rédaction du journal le *Surveillant*.

Signé : VERNAY, avocat.

Cela ne prouve pas que cet écrivain n'ait jamais travaillé à ce journal.

Une visite de la police, escortée de 30 hommes, dans l'imprimerie de Regnault, dit M. Gonon, page 144, n° 711, retarda la publication du 31 juillet, qui ne parut que le 3 août.

Nous ne savons où M. Gonon a trouvé ces 30 hommes armés ; voilà ce que nous lissons dans le journal du 3 août :

Des circonstances impérieuses nous ont forcé de différer jusqu'à ce jour la distribution du numéro qui devait paraître le mardi 31 juillet... Vendredi 27 juillet, sur les deux heures après midi, notre facteur est arrêté par une